

Syndicat du Logement et de la Consommation

Confédération Syndicale des Familles

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Tel/Fax : 01 40 31 70 00

COMMUNIQUE DE PRESSE

2 septembre 2010

Paris Habitat - OPH

1,650 millions d'euros de pénalités appliquées aux ascensoristes 150 000 euros restitués aux locataires !!!

Le 7 juin dernier la Mission d'information et d'évaluation sur les difficultés rencontrées dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à Paris, remettait son rapport au Conseil de Paris.

Cette Mission qui pointe les défaillances des ascensoristes en matière d'entretien et de maintenance, préconise notamment que les locataires lésés par leurs carences et ne bénéficiant donc pas du service rendu, soient indemnisés par les pénalités appliquées aux ascensoristes par les bailleurs.

Paris Habitat auditionné entre autres par la Mission ne cesse de se présenter comme un bailleur exemplaire, tant concernant l'application systématique de pénalités aux ascensoristes ayant généré, selon l'Office, 1 million d'euros, qu'en ce qui concerne l'utilisation de ces pénalités qui seraient restituées aux locataires sous forme de portage confié à des sociétés d'insertion*.

La réalité des chiffres et de l'utilisation de ces pénalités est quelque peu différente.

En effet, le montant des **pénalités appliquées par Paris Habitat en 2009 n'est pas d'1 million d'euros mais de 1,650 millions d'euros, et sur ces 1,650 millions d'euros, seuls 150 000 euros ont abondé le fonds d'accompagnement des locataires.**

C'est donc moins de 10% des pénalités qui ont été restitués aux locataires, Paris Habitat engrangeant un bonus de 1,5 millions d'euros au détriment de ces mêmes locataires, principales victimes des défaillances des ascensoristes.

Ainsi, contrairement au souhait du Conseil de Paris les pénalités sont loin d'être utilisées au profit des locataires.

Notre organisation, auditionnée par cette Mission, soutient que l'instauration de services de portage **ne saurait être la seule disposition mise en place par les bailleurs sociaux**, et que le remboursement aux locataires des pénalités dans les charges locatives doit s'imposer prioritairement.

** Le Monde, 27 août 2010, « Paris joue les dépanneurs d'ascenseurs »*

Le Syndicat du Logement et de la Consommation, organisation affiliée à la CSF, est aujourd'hui la première organisation représentative des locataires des logements sociaux parisiens sur l'ensemble des trois principaux bailleurs sociaux de la Ville (Paris Habitat, RIVP, SIEMP)

Contact Presse :

Emmanuel SPINAT, Président du SLC-CSF

Administrateur de Paris Habitat - OPH

Bureau : 01 40 31 70 00 - Mobile : 06 07 49 48 15

espinat@slc.asso.fr